

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le seize décembre à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe, et M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Excusés : M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint, qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - M. LEROUGE Christian - Mme COUVREUR Laëtitia.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 09/12/2024

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

OBJET : Participation à l'action "Elu Rural Relais de l'Egalité" et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'initiative ERRE, "Elu Rural Relais de l'Egalité", proposée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Lors de son congrès national en septembre 2021, dédié à "La Femme, la République, la Commune", l'AMRF a lancé l'action ERRE, une démarche qui s'inscrit dans la lutte contre les violences conjugales initiée par le gouvernement en 2019.

Devant le fait alarmant que 54% des féminicides surviennent dans les zones rurales, l'AMRF vise à créer un réseau d'élus mobilisés pour lutter contre les violences intrafamiliales, tout en œuvrant pour l'égalité.

Une formation gratuite spéciale "élus" sera proposée à chaque élu(e) relais pour l'initier à l'accueil des personnes et savoir les orienter vers les services adaptés.

Ce réseau regroupera les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer les synergies locales (par exemple : la Gendarmerie, le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), la DDDFE (Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité), Accueil Service, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de "RELAIS" : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- bénéficie d'une formation inédite, créée spécialement pour les élus, qui facilitera leur mission ; si les élus relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers ses structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet.
- est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune, par exemple.
- est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte aux lettres en mairie).

- reçoit les personnes dans un lieu sécurisé garantissant la confidentialité.
- s'engage à respecter la confidentialité.
- met tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime.
- peut mettre en place des actions de sensibilisation auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes par exemple.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** de soutenir cette action et **DÉSIGNE** Mme DUTOUR Martine comme "Elue Rurale Relais de l'Égalité" au sein du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Laurence TESSIER.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

